



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Formation des membres du Conseil Général

Rapport n° CG/2012/42

Service Chef de file :

Direction des services de l'assemblée

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Ce rapport a trait au bilan des actions financées par le Département en 2011 dans le cadre du droit à la formation des conseillers généraux ainsi qu'à la définition des orientations et des crédits ouverts à ce titre pour 2012.

En application des dispositions de l'article L. 3123-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), inséré par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Conseil Général est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et sur la détermination des orientations et des crédits ouverts à ce titre.

Il est précisé par cette même réglementation qu'un document récapitulatif des actions de formation des élus financées par le Département est joint chaque année au compte administratif, document qui donne lieu à un débat sur la formation des conseillers généraux.

Aussi, vous trouverez en annexe le bilan des formations financées en 2011, qui fait apparaître pour chaque action, conformément à l'arrêté du 18 décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 52 des Départements, le nom de l'élu bénéficiaire, le libellé, la date, le lieu et le nom de l'organisme retenu, agréé à cet effet par le Ministère de l'intérieur, ainsi que le montant des dépenses réalisées.

Outre ce bilan, dans le cadre du renouvellement de leur dotation bureautique (micro-ordinateur ou tablette) intervenue aux deuxième et troisième trimestres 2011, les membres de notre assemblée qui le souhaitent ont bénéficié de modules de formation dispensés par la direction des ressources humaines du Département, afin d'assurer dans les meilleures conditions la prise en main du nouveau matériel.

Il est à noter également que dans le cadre du renouvellement en 2011 de l'adhésion de notre collectivité à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET), qui dispense des actions de formation en faveur des conseillers généraux, une journée d'études a été organisée en "intra" sur le thème de l'action sociale de proximité (*journée qui s'est tenue à STRASBOURG en mars 2012 suite à des contraintes de calendrier*).

*
* *

Les crédits inscrits au budget primitif 2012 au titre de la formation des élus s'établissent à 15 000 €. Ces crédits sont destinés à couvrir les coûts pédagogiques, mais aussi les frais de déplacement et d'hébergement, le cas échéant.

S'agissant des orientations, je vous propose de reconduire pour 2012 l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'IFET, moyennant le versement d'une cotisation annuelle forfaitaire de 3 100 € (montant qui a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2012).

Cette adhésion institutionnelle se traduit par l'engagement d'organiser à nouveau un stage en "intra", sur une thématique restant à définir, pour un montant de 3 000 €, et par l'application d'un tarif préférentiel pour les sessions de formation et journées d'études proposées par l'IFET tout au long de l'année.

*
* * *

Dès lors, je vous invite à débattre du bilan des actions de formation financées en 2011 par le Département ainsi que des orientations et des crédits ouverts à ce titre pour l'année 2012.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

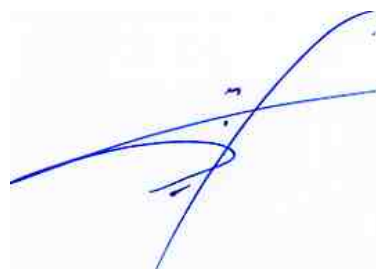
Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve le bilan des actions financées en 2011 par le Département dans le cadre du droit à la formation des conseillers généraux, conformément au document annexé au rapport.

Il approuve également les orientations définies à ce titre, avec notamment le renouvellement de l'adhésion du Conseil Général à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET), eu égard à l'intérêt des formations qui y sont dispensées, ainsi que l'inscription des crédits afférents.

Il rappelle en outre que par délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour décider du versement à l'IFET de la cotisation 2012 relative à l'adhésion du Département à cet organisme.

Strasbourg, le 31/05/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL